



**Extrait du registre des délibérations
municipal du 28 avril 2026
Délibération n°2026-29**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 059-215905332-20260428-260428_D29-DE

Date de la convocation
21/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard QUENNESSON, le Maire.

Date d'affichage de la convocation
21/04/2026

Date d'affichage de la délibération
11/05/2026

Date de transmission S/Préfecture
11/05/2026

Nombre de conseillers

En exercice 19

Quorum 10

Présents 19

Représentés 0

Votants 19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
QUENNESSON Gérard	X		
JACQUEMIN Guy	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
LEDUC Gérard	x		
HUREZ Marion	x		
CAILLEUX Gérard	X		
HAUQUIER Gérard	x		
JACQUEMIN Anthony	X		
LEDUC Vincent	x		
BRULANT Danaë	x		
LESNES Rachel	x		
LEGRAND Magali	x		
NOLIN Jennifer	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	X		
DARMOIS Maelle	x		
WATREMEZ Éric	X		
COEST Nadège	X		
VERRIPS Stéphane	X		

Secrétaire de Séance
(Art. L2121-15 CGCT)
NOLIN Jennifer

Objet de la délibération

**CONSULTATION SUR LE PROJET
DE CLASSEMENT DES SECTEURS
PAVES DE PARIS-ROUBAIX**

Sens du vote :

Unanimité	19
Nombre de voix pour :	
Nombre de voix contre :	
Abstention :	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de classement des secteurs pavés empruntés par la course cycliste « Paris-Roubaix ».

Cette démarche de classement, qui concerne le territoire de Saint-Hilaire-lez-Cambrai et des communes traversées par cette course, a pour objectif de préserver l'identité et l'authenticité de ce patrimoine routier exceptionnel. En protégeant « l'âme des pavés », la commune s'assure que ces secteurs ne seront pas dénaturés ou recouverts, garantissant ainsi la pérennité de la course et du patrimoine historique local.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de classement des secteurs pavés situés sur le territoire communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de classement des secteurs pavés situés sur le territoire communal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Gérard QUENNESSON



Le secrétaire de séance,
Jennifer NOLIN